

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2024

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

MANDATS EXCLUSIFS	
PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	6.5%
De 100 001€ à 150 000€	4.5%
De 150 001€ à 200 000€	4.0%
De 200 001€ à 400 000€	3.5%
De 400 001€ à 800 000€	3.0%
Stationnement	Forfait 2 500 €

MANDATS SIMPLES	
PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	7.0%
De 100 001€ à 150 000€	5.0%
De 150 001€ à 200 000€	4.5%
De 200 001€ à 400 000€	4.0%
De 400 001€ à 800 000€	3.5%
Stationnement	Forfait 2 500 €

*Taux de TVA en vigueur 20% compris

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente. Barème additionnel par tranches cumulatives.



HONORAIRES DE GERANCE

1- HONORAIRES DE BASE

- Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon les caractéristiques du bien, avec un taux maximum de 13 % TTC

2- FRAIS ARRETE DE COMPTE

- Par trimestre et par lot 37 €

3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT

- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt 380,00 €

4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES

- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus fonciers
Par immeuble 140,00 €
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I. ... Tarif horaire
- Établissement des déclarations de T.V.A.
· Déclaration mensuelle Par mois 32,00 €
· Déclaration trimestrielle Par trimestre 50,00 €
· Déclaration annuelle Par an 138,00 €
- Établissement des déclarations de C.V.A.E 135,00 €

5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES

- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure
facturation au temps passé Tarif horaire
- Négociation des loyers et des baux commerciaux *facturation au temps passé* Tarif horaire
- Évaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc...)
facturation au temps passé Tarif horaire
- Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante
facturation au temps passé Tarif horaire

6- TRAVAUX

Montant inférieur à 1 000€ TTC

- Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette mission)
Forfait 50,00 €

Montant compris entre 1 001€ et 5 000€ TTC

- Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette mission)
facturation au temps passé Tarif horaire
Minimum de perception 170,00 €

Montant supérieur à 5 000€ TTC

- Gestion administrative et financière, hors suivi technique
Sur le montant hors taxes des travaux 5,00 %
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative
Sur le montant hors taxes des travaux 5,00 %

7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX

A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989
- Établissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis 2,50 €
- Gestion de la clause pénale : 1ere mise en œuvre partielle de la clause pénale 35,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale 48,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier 210,00 €
- Dépôt de requête Injonction de payer 135,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat 346,00 €
- Suivi de la procédure *facturation au temps passé* Tarif horaire

A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux

- Gestion des impayés : premier rappel Gracieux
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel 48,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier 210,00 €
- Dépôt de requête Injonction de payer 135,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat 346,00 €
- Suivi de la procédure *facturation au temps passé* Tarif horaire

8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- Gestion des diagnostics Tarif Horaire

9- HONORAIRES ANNUELS DE NUMERISATION

Par Immeuble 13 €

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant les heures ouvrables :

- Tarif horaire 135,00 €

Majoration hors heures ouvrables :

- Jusqu'à 20h + 30 %
- De 20h jusqu'à 22h + 50 %
- Après 22h + 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

1- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.
- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
..... Zone très tendue : 12€ par m² / Zone tendue : 10€ par m² / Hors Zones : 08€ par m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.
- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
..... Zone très tendue : 12€ par m² / Zone tendue : 10€ par m² / Hors Zones : 08€ par m²
..... avec un minimum de 1 mois de loyer
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 250,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux 1 mois de loyer

à la charge du propriétaire

- Location 1 mois de loyer
- Rédaction du bail 250,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail 1 mois de loyer

à la charge du propriétaire

- Location, rédaction du bail 1 mois de loyer

4- REDACTION DIVERS ACTES

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail 265,00 €
Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc.) nécessitent la rédaction d'un avenant.
Ces honoraires sont partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes et hors charges, à la charge du preneur

1- RECHERCHE DE LOCATAIRES

- Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées 36 %

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Établissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau 6 %
Minimum de perception 500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision
sur le montant du loyer HT annuel nouveau 1,80 %
Minimum de perception 350,00 €

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²) 1,40 €
Minimum de perception 595,00 €